

172

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/2021

L'an deux mille vingt et un et le 04 juin à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de -Le Maire.

Étaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, BRETON Marc, BROKKE Jorinde, BOULANGER Pierre, GAUTHIER Christian, SOUBIRON Nicole, BRETON Simon.

Était absente excusée : GARNIER Martine donne pouvoir à GOMARIN Philippe

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant.

Décision modificative budget de l'eau suite à la demande du Trésor Public.

**RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE DU GARD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale.

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière, Sous la Présidence de Mr GABEL Jean-Pierre, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 2 – d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de La Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard ;

Article 3 – d'autoriser Mr GABEL Jean-Pierre Maire de la Commune d'Arphy, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Objet : DM1 MODIF REVEVANCES AGENCE EA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	014	706120		Reversal redevance modernisat* agence eau	712,00
D	F	014	701240		Reversement de la redevance pour pollution d'origi	1 693,00
					Total	2 405,00 €
CREDITS A REQUERE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	6578		AUTRES TAXE & REDEVANCE	-2 405,00
					Total	-2 405,00 €

1